

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS ET ACCÈS À LA FORMATION

EXEMPLES DE DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SENIORS

Affecter une part du plan de formation des entreprises aux salariés âgés de 45 ans et plus

Communiquer annuellement sur l'accès à la formation (ventilé par âges)

Accorder une priorité aux salariés âgés de 45 ans et plus pour l'accès à des actions de professionnalisation, de bilans de compétences, au congé de validation des acquis de l'expérience, au droit individuel à la formation...

Établir pour chaque salarié un passeport formation pour identifier et faire certifier les connaissances, les compétences et les aptitudes professionnelles

EXEMPLES D'INDICATEURS ASSOCIÉS PERMETTANT DE SUIVRE UN OBJECTIF CHIFFRÉ

■ Montant financier affecté aux formations suivies par les salariés âgés de 45 ans et plus

■ Nombre (ou part) de salariés âgés de 45 ans et plus ayant suivi une formation

■ Nombre (ou part) des salariés âgés de 45 ans et plus ayant eu accès à ces dispositifs

■ Nombre de mobilités entraînées par ces actions

■ Nombre (ou part) des salariés âgés de 45 ans et plus bénéficiant de ce passeport et l'utilisant